

Contribution des sénats à une politique plus proche du citoyen
Allocution de Lord Grenfell, Vice-président de la Chambre des Lords

- La Chambre des Lords n'étant pas élue, elle ne représente pas directement le peuple. La plupart de ses membres sont en effet nommés. N'ayant pas d'électeurs, ils ne représentent nul autre qu'eux-mêmes.
- Les difficultés rencontrées par la population trouvent néanmoins un écho, bien que différent, à la Chambre haute du Parlement du Royaume-Uni, dont les membres ne vivent pas dans une tour d'ivoire. Ils sont en effet indirectement représentatifs de l'opinion publique, parce qu'ils sont d'abord et avant tout des politiques : la plupart d'entre eux sont affiliés à des partis politiques et nombreux sont ceux qui ont été des acteurs à part entière de la vie politique en qualité de membres de la Chambre des Communes ou de gouvernements locaux, ou au travers d'autres formes de l'action politique.
- Les membres de la Chambre des Lords sont souvent nommés en milieu ou en fin de carrière. Contrairement à ceux de la Chambre des Communes (et donc sans doute contrairement à toutes les chambres élues au suffrage direct), qui sont de plus en plus nombreux à avoir peu d'expérience en dehors de la vie politique, les membres de la Chambre des Lords continuent à travailler ou travaillaient jusqu'à récemment dans des secteurs aussi divers que variés, qui vont des médias à l'action sanitaire et sociale en passant par le secteur bancaire et la finance, l'agriculture, le droit ou encore les services publics. Ils ne représentent pas ces secteurs au sens strict du terme, mais défendent souvent leurs points de vue.
- En conséquence, l'opinion publique influence les travaux de cette chambre :
 - En tant que corps législatif (les groupes d'intérêts, associations caritatives, associations professionnelles et lobbyistes proposent souvent des amendements et préparent pour les Lords des notes de synthèse ou des notes en vue de leurs allocutions) ;
 - En tant que plate-forme de discussion (les membres lancent des débats autour de sujets d'intérêt général sur lesquels le gouvernement doit répondre) ;
 - En tant qu'instance de contrôle du gouvernement (les membres interpellent le gouvernement lors de la séance des questions ou au sein de comités spéciaux, qui reflètent plus largement l'opinion publique ou celle d'un secteur).

- Mais il existe un moyen particulier, les commissions non permanentes, par lequel la population peut exprimer ses préoccupations directement en fournissant un témoignage au comité. Les invitations à soumettre des avis écrits relatifs à un sujet précis sont en général envoyées directement aux personnes et organisations qui font autorité en la matière. Mais elles sont également rendues publiques sous forme de communiqués de presse et mises en ligne sur Internet. Sur les sujets qui donnent lieu à un grand débat public, les réponses peuvent être très nombreuses. Ainsi, un comité récemment constitué pour débattre de la question de l'euthanasie en a reçu plus de 14 000, la plupart s'étant d'ailleurs apparentées davantage à des prises de position qu'à des témoignages.

- Que peut-on faire de plus pour rapprocher la politique des citoyens ? A la Chambre des Lords, nous pensons que les NTIC peuvent renforcer ce lien, comme l'a confirmé une récente enquête très critique réalisée par une commission de la Hansard Society (un groupe d'experts en questions politiques). Cette étude, qui était supervisée par le réalisateur Lord Puttnam, était intitulée « Members Only? Parliament in the Public Eye » [« Réservé aux membres ? Le Parlement vu par les citoyens »]. Les mesures que nous mettons actuellement en œuvre incluent :

- La consultation publique électronique par les comités spéciaux. Les réponses sont administrées par une organisation tierce et sont particulièrement utiles dès lors qu'il s'agit de questions sur lesquelles l'opinion publique est déterminante pour le succès ou l'échec de la politique mise en œuvre ;
- Des sites interactifs pour les membres. Le nouveau site web de la Chambre des Lords qui a été proposé permettra à ses membres, s'ils le souhaitent, de communiquer de manière interactive avec les citoyens ;
- Un site web de la Chambre des Lords entièrement réorganisé, dans lequel il sera plus facile de naviguer ;
- La mise en ligne d'une plus grande quantité d'informations ayant trait à la Chambre des Lords. Ainsi, toutes les versions des projets de loi, tous les amendements et tous les rapports publiés des comités ont d'ores et déjà été mis en ligne sur Internet. Quant aux témoignages oraux ou écrits reçus par les comités, elles le seront également dans les meilleurs délais.

- Nous essayons d'améliorer la prise en charge des visiteurs. Bien que ce projet n'en soit encore qu'à ses prémices, la Chambre des Lords et la Chambre des Communes entendent construire un centre d'accueil des visiteurs situé en face des deux Chambres du Parlement. D'ici à ce qu'il ouvre ses portes, nous nous efforcerons de faire en sorte que les mesures de sécurité renforcée n'empêchent pas le public, et en particulier les écoliers, de visiter le Parlement.

- Servir de relais à l'opinion publique est une chose. Mais convaincre la population que la Chambre haute remplit cette fonction et qu'elle la remplit bien en est une autre, et j'attends avec grand intérêt que mes collègues m'exposent leurs points de vue sur cette question.